

Mission Régionale d'Autorité environnementale

Tremblay en France, le 03 avril 2019

Objet : Réponse à l'avis de l'autorité environnementale (MRAe)

Le présent mémoire de réponse concerne le projet de blanchisserie d'ANR SERVICES sur la commune de Tremblay-en-France et fait suite à l'avis délibéré en date du 14 février 2019 de la mission régionale d'autorité environnementale.

Gestion de l'eau

- **La consommation d'eau**

- **Réutilisation de l'eau de rinçage**

Il faut savoir que nos tunnels de lavage sont conçus pour limiter la consommation « d'eau neuve » (eau en provenance du réseau d'eau potable). En effet, les eaux de rinçage sont réutilisées sur les premiers modules du tunnel de lavage (mouillage du linge et premières étapes de lavage).

Cette réutilisation permet de diviser par deux la consommation d'eau neuve sur les tunnels de lavage. Sans ce système de réutilisation des eaux, nous serions à un ratio d'environ 13 litres d'eau/kg de linge lavé.

- **Suivi du ratio : Nombre de litre d'eau / kg de linge lavé**

Les tunnels de lavage possèdent chacun un moniteur de suivi permettant de connaître en temps réel la consommation d'eau. Cette consommation d'eau fait l'objet d'un suivi régulier.

Dès lors que le ratio litre/kg de linge lavé augmente de manière anormale :

1. Une inspection du site est déclenchée pour détecter une éventuelle fuite d'eau.
2. Les électrovannes des tunnels de lavage sont vérifiées pour s'assurer de leur bon fonctionnement.
3. Le technicien lessiviel intervient sur le site pour affiner les réglages de consommation d'eau afin de se rapprocher des 5.5 litres d'eau/kg de linge lavé.

- **Mise en place de compteur d'eau individuel**

Afin de cibler plus précisément les consommations d'eau de nos différents outils de production (tunnels de lavage, laveuse) ainsi que celle des sanitaires du site, un compteur d'eau individuel va être installé sur chaque outil de production (prévu fin avril 2019).

Le suivi de ces compteurs individuels nous permettra de voir les évolutions des consommations d'eau et donc de cibler très facilement l'outil en défaillance. Cela nous offrira une grande réactivité pour intervenir rapidement et éviter une surconsommation d'eau.

- Projet de recyclage des eaux usées

Une étude de recyclage des eaux usées (station d'épuration à échelle du site) a été lancée pour une action/validation à moyen terme.

- Utilisation de l'eau potable

Nous sommes encore en phase de renseignement pour un passage en « eau industrielle » plutôt qu'en « eau de ville ».

- **Les rejets en eau**

L'installation d'un canal Venturi est prévue fin avril 2019. Cet appareil va permettre un contrôle en permanence des eaux de rejets (débit et PH) et nous donnera ces informations en temps réel.

Actuellement nos eaux de rejets sont contrôlées deux fois par an par un laboratoire agréé Des relevés de PH sont réalisés deux fois par jour.

Les enjeux sur la consommation des énergies

Durant l'année 2019, est prévu l'installation d'un système de chauffage naturel des eaux sur la toiture du site. L'énergie solaire permettra le chauffage de l'eau par transfert de calories.

Le concept est simple, de l'eau neuve circule dans un circuit spécifique sur le toit, où sont disposées des longueurs de tuyau en PE de couleur noire permettant l'absorption des rayons solaires.

Ainsi l'eau est chauffée et nous permet de limiter l'utilisation de la chaudière vapeur.

Concernant l'électricité, nous avons passé l'éclairage de l'atelier en technologie LED à la place de l'halogène. Cette technologie permet de consommer moins d'énergie et les ampoules ont une durée de vie plus longue.

Des actions visant à économiser de l'énergie sont mise en place avec le temps. Exemple : Le système de convoyage permettant d'acheminer les couvertures pliées au local de conditionnement est arrêté pendant la pause méridienne à l'aide d'une horloge programmable.

Etude de danger

Le risque de rupture ou brèche d'une canalisation de gaz extérieure au bâtiment a fait l'objet de mesures de maîtrise de risque comme la mise en place :

- D'une électrovanne
- De plusieurs protections de la canalisation gaz extérieure contre les chocs
- D'un retour de mur coupe-feu 2h au niveau de la façade extérieure pour protéger la canalisation et l'électrovanne des effets thermiques d'un incendie.